

# CHAMPIONNAT NATIONAL de BASKET-BALL de la FCD

N° 0717/FCD/Activités/Sports

Affaire suivie par :

Sylvain VOLANTE, CTSN Basket-ball - ☎ : 06.34.22.33.16 - ✉ : [sylvous@netcourrier.com](mailto:sylvous@netcourrier.com)

Catherine MACQUET, bureau activités sportives - ☎ : 01.79.86.34.88 ou 861.947.34.88 - ✉ : [c.macquet@lafederationdefense.fr](mailto:c.macquet@lafederationdefense.fr)

## RÈGLEMENT PERMANENT

Édition - Date	Rédacteur Nom - Date	Validation Nom - Date	Pages modifiées
Édition initiale : 30/09/2019	Sylvain VOLANTE, CTSN 03/09/2019	Guy GALLAIS, Commission sportive 28/08/2019	<b>Annule et remplace en totalité</b> le règlement n° 1570/FCD/Activités/Sports du 03/10/2018
Mise à jour n° 1 : 30/09/2020	Sylvain VOLANTE, CTSN 01/09/2020	Éric BOULESTEIX, DTSF 30/09/2020	<b>Page 2</b> Articles 1 - 2.2. - 2.3.  <b>Page 4</b> Articles 5.2. - 5.3.  <b>Page 5</b> Article 6.1.  <b>Page 6</b> Article 6.1.3.  <b>Annexe 1</b>  <b>Annexe 6</b> Article 3.

**Référence :** Convention signée le 25 novembre 2015 entre la Fédération française de basket-ball (FFBB) et la Fédération des clubs de la défense (FCD)

### LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40 300 - 94114 ARCUEIL Cedex  
Téléphone : 01 79 86 34 89 - PNIA : 861 947 34 89 - Télécopie : 01 79 86 34 84  
[www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr)

## ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

**NOTA :** *Pour tenir compte des règles liées à la situation sanitaire actuelle, ce championnat ne se déroulera qu'à la condition expresse de l'engagement d'au moins 8 équipes sur le plan national.*

## ARTICLE 2 - DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

### 2.2. Frais de déplacement et d'hébergement

Les frais relatifs au déplacement et à l'hébergement des équipes sont pris en charge par la FCD à partir des **1/4 de finales**, dans les conditions prévues par la réglementation de la FCD.

**Dans le cas où un match se joue sur terrain neutre, il est placé sous la responsabilité du CTSN Basket-ball. Les frais sont pris en charge par la FCD (avance puis remboursement).**

### 2.3. Frais d'arbitrage

Les frais relatifs à l'arbitrage sont remboursés par la FCD dès le début de la compétition sur présentation de l'annexe 2 dûment signée par le président du club ou son représentant, accompagnée des **pièces justificatives officielles**.

**Pour ce championnat, des arbitres de niveau régional (arbitres ligue FFBB) sont désignés par le « répartiteur ligue », en demandant des arbitres avec de faibles kilométrages pour limiter les frais.**

## ARTICLE 5 - PARTICIPATION

### 5.2. Composition des équipes

Chaque équipe est composée de 10 joueurs maximum (pour les phases régionales et nationales), et de 12 joueurs inscrits sur la feuille de match avant le début de la rencontre. N'entrent pas dans le décompte personnel de la défense/extérieur défense :

- les entraîneurs,
- les arbitres,
- les autres accompagnateurs.

### 5.3. Constitution des délégations officielles

Pour les matchs de phases régionale et nationale, chaque club a droit à une délégation composée de 10 joueurs, 1 à 3 accompagnateurs (coach, aide-coach, chauffeurs, soigneurs).

Pour les matchs de phase finale, chaque club a droit à une délégation composée de 12 joueurs et de 1 à 3 accompagnateurs.

Seuls ces nombres de personnes sont pris en compte par la FCD pour les rencontres donnant lieu à remboursement.

## ARTICLE 6 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### 6.1. Organisation générale

Les matchs (de poule jusqu'aux 1/4 de finales) se déroulent normalement **en semaine, les lundis, mardis, mercredis ou jeudis**, mais peuvent également, après entente mutuelle entre les deux clubs, avoir lieu les autres jours, notamment les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés. La phase finale se déroule mi-juin du samedi au dimanche.

Un accord écrit est établi entre les responsables des clubs devant s'opposer et transmis, au conseiller technique national "Basket-ball" (CTN). L'e-mail, le sms ou tout réseau social clairement identifié sera accepté par le CTN qui dispose de tous les renseignements sur les responsables d'équipe.

Pour toutes les rencontres (poule, 1/8<sup>èmes</sup> et 1/4), le club qui reçoit « club A » doit obligatoirement proposer au « club B » 4 dates sur une période comprise entre 8 à 10 semaines.

Le club qui se déplace « club B » choisit une des 4 dates (ainsi qu'une date « de secours » au cas où la première date est annulée par l'équipe B 48 heures avant la rencontre). Le CTN valide le choix de l'équipe B (pour la date du match ainsi que la date de « secours »).

**6.1.3. La phase finale** se déroule mi-juin de la saison en cours en un lieu qui est précisé ultérieurement. Cette phase rassemblera les 4 équipes vainqueurs des 1/4 de finales. Une note d'organisation est mise en ligne sur SYGEMA par le bureau « Activités sportives » de la fédération pour la gestion administrative et logistique (inscription, hébergement, restauration, accueil).

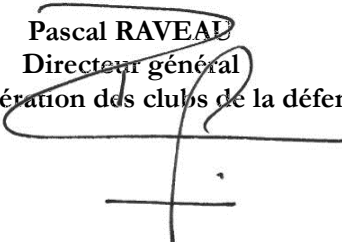
Un système de tête de série est mis en place depuis plusieurs années. Le classement du dernier championnat détermine des têtes de séries parmi les 4 équipes présentes. Les têtes de série 1 et 2 ne peuvent s'affronter en demi-finale. 1 et 2 affrontent donc 3 ou 4. En l'absence de classement de 2 des 4 équipes sur la saison précédente, un classement est recherché sur les années précédentes.

Si une des 4 équipes déclare forfait avant sa venue au tournoi final et n'est pas remplacée, le tirage au sort a malgré tout lieu et qualifie directement en finale l'équipe tirée au sort face au club forfait. En cas de forfait d'une des 4 équipes, si cela est possible, une équipe éliminée en 1/4 de finale peut intégrer le « final four », il s'agit prioritairement l'équipe la mieux classée la saison précédente.

La délégation autorisée lors de la phase finale est de 12 personnes (10 joueurs + 1 à 2 entraîneurs /entraîneurs-adjoint/chauffeurs/soignants), chacun des membres de la délégation pouvant jouer un des deux matchs de la phase finale, y compris un entraîneur ou un chauffeur par exemple). Seules ces 12 personnes entrent dans le décompte de remboursement des frais de déplacement et d'hébergement.

Cependant, n'importe quel compétiteur régulièrement qualifié pour la phase finale du championnat peut participer à la compétition. Si ce joueur est le 13<sup>ème</sup> ou 14<sup>ème</sup> compétiteur de la délégation, aucun remboursement ne lui sera accordé par la FCD.

**Pascal RAVEAU**  
Directeur général  
de la Fédération des clubs de la défense



**Destinataires (via SYGEMA) :**

- Présidents de ligues/FCD
- Président(e)s des clubs/FCD
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Basket-ball"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)

**Copies à (par courriel) :**

- Membres du comité directeur/FCD
- DTSF/FCD
- Conseiller technique sportif national "Basket-ball"/FCD

**ANNEXE 1**  
**FORMULAIRE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT**  
 (location de voiture, carburant, train, hôtel, repas)  
**UNIQUEMENT À PARTIR DES 1/4 DE FINALES**

**CHAMPIONNAT NATIONAL DE BASKET-BALL DE LA FCD**  
 Saison \_\_\_\_/\_\_\_\_

1/4 de finales           Finale

Club (n° d'affiliation et appellation) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Déplacement du \_\_\_\_\_ à: \_\_\_\_\_

- Par voie ferrée \_\_\_\_\_
- Par voie routière \_\_\_\_\_  après accord de la FCD
- Par voie aérienne \_\_\_\_\_  après accord de la FCD

Date et heure de départ de l'unité ou de l'établissement : \_\_\_\_\_

Date et heure d'arrivée sur le lieu de la compétition : \_\_\_\_\_

Date et heure de départ du lieu de compétition : \_\_\_\_\_

Date et heure d'arrivée à l'unité ou l'établissement : \_\_\_\_\_

Nombre de compétiteurs militaires : \_\_\_\_\_

Nombre de compétiteurs civils : \_\_\_\_\_

Nombre de chauffeurs : \_\_\_\_\_

Nombre d'accompagnateurs : \_\_\_\_\_

**FRAIS DE TRANSPORT (à l'exclusion des repas sur le parcours)**

DATE	FACTURES ou BILLETS <i>(Préciser civil ou militaire)</i>	MONTANT	NOMBRE de KM PARCOURUS

Report du montant des frais de transport :

**FRAIS D'HÉBERGEMENT SUR LE LIEU DE LA COMPÉTITION**

PAYANT

NON PAYANT

DATE	FACTURES <i>(Préciser hôtel et repas)</i>	MONTANT	NOMBRE de PERSONNES

Date et signature de l'organisateur :

TOTAL GÉNÉRAL :

Date et signature du président du club :

**NOTA : JOINDRE OBLIGATOIREMENT À CE BULLETIN LES ORIGINAUX DES JUSTIFICATIFS DE DÉPENSES DATÉES ET CERTIFIÉES.**

**Destinataires :**

FCD - Bureau Comptabilité - Championnat de basket-ball  
16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or - CS 40300  
94114 ARCUEIL Cedex

**ANNEXE 6**  
**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**  
**(COPIER LE LIEN ET COLLER-LE SUR VOTRE NAVIGATEUR)**

**3. ASSURANCES**

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que par le contrat d'assurance automobile souscrit par la FCD auprès de la GMF, **si les véhicules sont inscrits sur le registre de sortie de véhicules du club d'appartenance avant le départ.**

Pour les véhicules appartenant aux clubs, le contrat "flotte automobile" prévoit les garanties responsabilité civile, défense pénale et recours, vol, incendie, catastrophes naturelles, bris de glace, assurance du conducteur, assistance, attentats et actes de terrorisme et dommages tous accidents. Pour les véhicules de plus de 5 ans, la garantie dommage tous accidents ne s'applique pas ; les clubs pourront demander directement auprès de leur assureur, et à leur charge, des garanties différentielles.

**Toute déclaration de sinistre (matériel ou corporel) doit être déposée sur SYGEASSUR par le club** en se connectant sur [www.lafederationdefense.fr](http://www.lafederationdefense.fr), rubrique "Espace dédié à la FCD, ses ligues et ses clubs" en bas de la page d'accueil sous les logos de nos partenaires.